

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2024**

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/03/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) : ACTUALISATION</b>		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 29/03/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 09/04/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 111**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**140**)

**Absent(s) représenté(s) : 22**

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
CONTE Karine a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
JOSSEAUME Dominique a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BOURE Denis  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à MOISAN Bernard  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc

PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à WOTIN Maël  
SAINZ Luis a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SOUSSI Elsa a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, JUMEAUCOURT Philippe, LEMARIE Lionel, VOYER Jean-Michel

**126 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**4 CONTRE :**

CALLONNEC Gaël, ESCRIBANO-OBEJO Maria, MINARIK Annie, VIREY Louis-Armand

**1 ABSTENTION :**

NAUTH Cyril

**2 NE PREND PAS PART :**

KHARJA Latifa, SATHOUD Innocente-Félicité

# EXPOSÉ

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Cette procédure permet de déroger au principe d'annualité budgétaire sur lequel reposent les finances publiques et de ne pas faire supporter au budget annuel de la collectivité l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. En ce sens, elle permet de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'investissement.

Elles sont présentées par le Président de l'EPCI et peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative) par une délibération distincte. Elles demeurent valables dans les limites définies par le règlement des AP/CP.

Chaque autorisation de programme doit comprendre la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement annuels.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

En décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé deux délibérations relatives pour l'une au règlement relatif aux AP/CP et l'autre à la création de huit autorisations de programme suivantes concernant le budget principal :

- Le projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux ;
- Le renouvellement urbain ;
- La création et la réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines ;
- Les aménagements cyclables ;
- Les passerelles : Carrières-sous-Poissy/Poissy et Mantes-la-Jolie/Limay ;
- Les transports collectifs en site propre ;
- Le renouvellement et la gestion du parc automobile ;
- Le renouvellement et le déploiement des systèmes d'information.

En décembre 2022, suivant la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-11-24\_18 du 24 novembre 2022, cinq nouvelles AP sont créées :

- Le renouvellement de voirie ;
- L'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore ;
- Les ouvrages d'art et les risques géotechniques ;
- La voirie de développement communal ;
- Les fonds de concours.

Chacune de ces autorisations de programme fait l'objet d'un chapitre budgétaire de dépenses opération d'équipement votée en section d'investissement.

La présente délibération a pour objet d'actualiser ces autorisations de programme pour tenir compte des crédits prévus au budget primitif 2024 ainsi que de l'avancement des investissements et des besoins nouveaux identifiés.

Il est précisé que les échéanciers des crédits de paiement seront actualisés après le vote du compte administratif 2023 (et du compte de gestion 2023) pour tenir compte de la réalité de l'exécution budgétaire 2023.

## 1. Projet EOLE – création de neuf pôles d'échanges multimodaux

Les neuf pôles d'échanges multimodaux identifiés dans cette AP sont les suivants :

- Aubergenville ;
- Les Clairières de Verneuil ;
- Epône-Mézières ;

- Les Mureaux ;
- Mantes-la-Jolie ;
- Mantes station ;
- Poissy ;
- Villennes-sur-Seine ;
- Verneuil-sur-Seine / Vernouillet.

Cette AP a été votée à hauteur de 132 393 350 € avec des CP sur la période 2022-2027.

Le budget 2024 prévoit des crédits de paiement pour la poursuite des travaux des pôles d'Aubergenville, des Clairières de Verneuil, d'Epône-Mézières et des Mureaux. L'achèvement des pôles du projet EOLE est programmé pour fin 2027.

Par conséquent, il est proposé de modifier la programmation des CP sur les mêmes montant et durée d'AP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Début	Total	Réalisés 2022	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027
Projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00 €	7 340 730,16 €	6 849 462,23 €	9 759 400,00 €	27 400 200,00 €	26 529 200,00 €	54 514 357,61 €

## 2. Renouvellement urbain

Sept projets de renouvellement urbain ont été identifiés dans cette AP :

- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt national (PRIN) :
  - o Mantes-la-Jolie (Val Fourré) ;
  - o Les Mureaux (Cinq quartiers) ;
- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt régional (PRIR) :
  - o Chanteloup-les-Vignes (La Noé-Feucherets) ;
  - o Limay (Centre sud) ;
- Dans le cadre des projets soutenus par le Département des Yvelines :
  - o Poissy (Beauregard) ;
  - o Carrières-sous-Poissy (Les Fleurs) ;
  - o Vernouillet (Cité du parc).

Cette AP a été votée à hauteur de 109 529 610 € avec des CP prévus sur la période 2022-2031.

Le budget 2024 prévoit des crédits de paiement pour poursuivre les opérations d'aménagements en cours sur les sept projets.

Par conséquent, il est proposé d'actualiser l'échéancier des CP au regard de l'avancement de ces projets sans modifier ni la durée ni le montant de l'AP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement									
Libellé	Type	Début	Total	Réalisés 2022	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030	Prévus 2031
Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00 €	4 017 864,37 €	2 639 468,29 €	4 294 422,00 €	9 608 942,10 €	12 124 713,46 €	17 147 650,51 €	17 849 830,51 €	11 777 426,30 €	9 672 244,20 €	20 397 048,26 €

## 3. Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines

Cette AP porte sur :

- La création de nouveaux réseaux et ouvrages ;
- La réhabilitation de réseaux existants ;
- La protection des systèmes de collecte contre les crues de la Seine.

Le budget 2024 prévoit la création d'une nouvelle opération portant sur la réhabilitation d'ouvrages d'arts relatifs aux eaux pluviales sans augmentation du montant de l'AP global.

Cette AP a été votée à hauteur de 27 054 000 € avec des CP prévus sur la période 2022-2028. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement							
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	
Eaux pluviales	Projet	2022	27 054 000,00 €	520 121,36 €	866 750,32 €	2 625 000,00 €	5 536 000,00 €	4 310 000,00 €	4 260 000,00 €	8 936 128,32 €	

#### 4. Aménagements cyclables

Cette AP concerne :

- Les opérations du plan vélo 1 (initiées sous le mandat précédent et antérieures au schéma directeur cyclable communautaire) conduites par l'EPAMSA dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage sur les communes de Flins-sur-Seine, Aubergenville, Tessancourt-sur-Aubette, Jambville, Brueil-en-Vexin et Conflans-Sainte-Honorine ;
- La mise en œuvre du schéma directeur cyclable communautaire comprenant :
  - o 575 km d'aménagements cyclables dont environ 80 sur le mandat en cours ;
  - o 17 200 places de stationnement vélo dont environ 5 000 sur la durée du mandat en cours.

Le budget 2024 prévoit des crédits pour poursuivre le plan vélo et la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (études et aménagements légers).

Elle a été votée à hauteur de 19 573 746 € avec des CP cadencés sur la période 2022-2027. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022	Réalisés 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027
Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00 €	385 315,79 €	1 426 832,21 €	3 902 500,00 €	3 100 000,00 €	2 900 000,00 €	7 859 098,00 €

#### 5. Passerelles : Carrières-sous-Poissy / Poissy et Mantes-la-Jolie / Limay

Cette AP intègre les deux projets de passerelles entre Carrières-sous-Poissy et Poissy ainsi qu'entre Mantes-la-Jolie et Limay. L'année 2024 sera l'occasion de poursuivre les études relatives aux projets.

Elle a été votée à hauteur de 5 835 532 € avec des CP programmés sur la période 2022-2025. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement				
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026
Passerelles	Projet	2022	5 835 532,00 €	65 362,00 €	34 943,46 €	600 000,00 €	1 659 852,00 €	3 475 374,54 €

#### 6. Transports collectifs en site propre

Cette AP porte sur l'étude et l'aménagement de trois lignes de bus en transports collectifs en site propre (TCSP) :

- Le TCSP du Mantois (Rosny-sur-Seine / Mantes-la-Jolie) ;
- Le TCSP RD 190 (Carrières-sous-Poissy / Triel-sur-Seine) ;
- Le TCSP Mantes Université / Buchelay.

Le budget 2024 prévoit la poursuite des études pour les TCSP du Mantois et de Mantes/Buchelay.

Elle a été votée à hauteur de 74 647 096 € avec des CP répartis sur la période 2022-2027. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement								
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030
Transport en commun en sites propres	Projet	2022	74 647 096,00 €	75 204,97 €	71 160,00 €	370 000,00 €	1 131 108,00 €	1 191 972,00 €	17 108 003,00 €	19 183 237,00 €	21 213 835,00 €	14 302 576,03 €

#### 7. Renouvellement et gestion du parc automobile

Le parc automobile fait l'objet d'une AP portant sur :

- Le renouvellement du parc et l'achat de nouveaux véhicules (dont les véhicules lourds des centres techniques communautaires) ;
- La géolocalisation des véhicules ;
- L'installation de bornes électriques.

Cette AP a été votée à hauteur de 5 565 180 € avec des CP prévus sur la période 2022-2024. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévus 2024
Parc de véhicules	Projet	2022	5 565 180,00 €	36 835,65 €	921 666,58 €	4 606 677,77 €

## 8. Renouvellement et déploiement des systèmes d'information

Cette AP recouvre :

- Le renouvellement du parc (toutes machines) de plus de cinq ans ;
- L'acquisition de périphériques informatiques et de matériels en lien avec des applications informatiques (lecteurs optiques pour la médiathèque, etc.) ;
- L'installation de la fibre optique afin de permettre l'interconnexion des sites dont la Communauté urbaine est propriétaire ;
- L'investissement en progiciels.

Cette AP a été votée à hauteur de 8 350 655 € avec des CP prévus sur la période 2022-2024. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévus 2024
Système d'information	Projet	2022	8 350 655,00 €	2 630 720,55 €	3 088 249,35 €	2 631 685,10 €

## 9. Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore

Dans le cadre du programme d'investissement relatif à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse tricolore, cette AP intègre :

- Le marché global de performance énergétique (MGPE) d'éclairage public parties G4 (modernisation et création) et G3 (sinistres et vandalismes) ;
- Le MGPE d'éclairage public pour Mantes-la-Jolie parties G4 et G3 ;
- Les enfouissements d'éclairage public.

Cette AP a été votée à hauteur de 46 000 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2029. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement						
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029
Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore	Projet	2022	46 000 000 €	9 640 696,24 €	10 300 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 001,00 €	4 659 302,76 €

## 10. Renouvellement de voirie

Les investissements de renouvellement de voirie ont pour but de prolonger la durée de vie du patrimoine existant (voirie et accessoires) ainsi que d'améliorer le service rendu aux usagers.

Cette AP comprend :

- Les investissements programmés (chaussées, trottoirs) ;
- Les travaux d'urgence ;
- Les aménagements de sécurité et marquage ;
- Le patrimoine arboré ;
- L'acquisition et le renouvellement de matériels.

Cette AP a été votée à hauteur de 54 000 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2026. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement			
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026
Renouvellement de voirie	Projet	2022	54 000 000 €	13 853 384,91 €	16 986 000,00 €	14 420 000,00 €	8 740 615,09 €

## 11. Ouvrages d'art et risques géotechniques

La Communauté urbaine est compétente pour les ouvrages d'art (60 ouvrages d'art recensés : ponts, passerelles piétonnes et cyclables) et la gestion des risques géotechniques (80 zones de risques géotechniques identifiées : 39 fronts rocheux, 5 mouvements de terrain et 36 carrières).

Cette AP comprend :

- L'entretien et la sécurisation des ouvrages d'art et risques géotechniques ;
- La reconstruction d'ouvrages d'art.

Cette AP a été votée à hauteur de 17 000 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2026. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement			
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026
Ouvrages d'arts et risques géotechniques	Projet	2022	17 000 000 €	1 438 955,88 €	5 020 000,00 €	4 580 000,00 €	5 961 044,12 €

## 12. Voirie de développement communal

La voirie de développement communal concerne des projets à l'initiative des communes dont le besoin ou le périmètre d'influence reste au niveau communal ou à portée infra-communautaire et qui répondent à une préoccupation de qualification ou d'attractivité des communes sans s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan ou d'un schéma communautaire.

Cette AP intègre :

- Les investissements programmés (requalifications d'espaces publics, enfouissements de réseaux) ;
- Les projets urbains partenariaux.

Cette AP a été votée à hauteur de 60 000 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2028. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028
Voirie développement communal	Projet	2022	60 000 000 €	5 007 983,45 €	12 100 000,00 €	14 383 000,00 €	10 590 000,00 €	3 900 000,00 €	14 019 016,55 €

## 13. Fonds de concours

Le règlement des fonds de concours voté par le Conseil communautaire en mai 2022 porte sur les années 2022 à 2026.

Il prévoit une enveloppe annuelle globale de 1,705 M€ au bénéfice des communes de moins de 5 000 habitants. Si le versement d'un fonds de concours doit intervenir dans un délai maximum de deux ans suivant la date de la notification dudit fonds, ce délai pourra être prorogé de deux ans sur demande justifiée du bénéficiaire, soit quatre ans au total. Par conséquent, les derniers versements au titre de l'année 2026 pourront intervenir jusqu'en 2030.

Cette AP a été votée à hauteur de 8 525 000 € avec des CP prévus sur la période 2023-2030. Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement							
Libellé	Type	Début	Total	Réalisé 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030
Fonds de concours	Projet	2022	8 525 000 €	259 786,51 €	1 364 000,00 €	1 619 750,00 €	1 705 000,00 €	1 705 000,00 €	852 500,00 €	341 000,00 €	677 963,49 €

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'actualisation des échéanciers des crédits de paiement des autorisations de programme, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Autorisation de programmes			Crédits de paiement									
Libellé	Début	Total	Réalisés 2022	Réalisés 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030	Prévus 2031
Projet EOILE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	2022	132 393 350,00 €	7 340 730,16 €	6 849 462,23 €	9 759 400,00 €	27 400 200,00 €	26 529 200,00 €	54 514 357,61 €				
Renouvellement urbain	2022	109 529 610,00 €	4 017 864,37 €	2 639 468,29 €	4 294 422,00 €	9 608 942,10 €	12 124 713,46 €	17 147 650,51 €	17 849 830,51 €	11 777 426,30 €	9 672 244,20 €	20 397 048,26 €
Eaux pluviales	2022	27 054 000,00 €	520 121,36 €	866 750,32 €	2 625 000,00 €	5 536 000,00 €	4 310 000,00 €	4 260 000,00 €	8 936 178,32 €			
Aménagements cyclables	2022	19 573 746,00 €	385 315,79 €	1 426 832,21 €	3 902 500,00 €	3 100 000,00 €	2 900 000,00 €	7 859 098,00 €				
Passerelles	2022	5 835 532,00 €	65 362,00 €	34 943,46 €	600 000,00 €	1 659 852,00 €	3 475 374,54 €					
Transport en commun en sites propres	2022	74 647 096,00 €	75 204,97 €	71 160,00 €	370 000,00 €	1 131 108,00 €	1 191 972,00 €	17 108 003,00 €	19 183 237,00 €	21 213 835,00 €	14 302 576,03 €	
Renouvellement et gestion du parc automobile	2022	5 565 180,00 €	36 835,65 €	921 666,58 €	4 606 677,77 €							
Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	2022	8 350 655,00 €	2 630 720,55 €	3 088 249,35 €	2 631 685,10 €							
Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore	2023	46 000 000,00 €	0,00 €	9 640 626,24 €	10 300 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 001,00 €	4 659 302,76 €		
Renouvellement de voirie	2023	54 000 000,00 €	0,00 €	13 853 384,91 €	16 986 000,00 €	14 420 000,00 €	8 740 615,09 €					
Ouvrages d'art et risques géotechniques	2023	17 000 000,00 €	0,00 €	1 438 955,88 €	5 020 000,00 €	4 580 000,00 €	5 961 044,12 €					
Voie de développement communal	2023	60 000 000,00 €	0,00 €	5 007 983,45 €	12 100 000,00 €	14 383 000,00 €	10 590 000,00 €	3 900 000,00 €	14 019 016,55 €			
Fonds de concours	2023	8 525 000,00 €	0,00 €	259 786,51 €	1 364 000,00 €	1 619 750,00 €	1 705 000,00 €	1 705 000,00 €	852 500,00 €	341 000,00 €	677 963,49 €	

- de préciser que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement du budget principal, sur les chapitres budgétaires de dépenses opérations d'équipement votées correspondants.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2021-12-16\_06 du 16 décembre 2021 portant adoption d'un règlement de gestion pluriannuelle des investissements de la Communauté urbaine par autorisations de programme/autorisations d'engagement et crédits de paiement,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2021-12-16\_07 du 16 décembre 2021 portant création de huit autorisations de programme et crédits de paiement à compter de 2022,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-11-24\_18 du 24 novembre 2022 portant création de cinq autorisations de programme et crédits de paiement à compter de 2023,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2023-10-12\_10 du 12 octobre 2023 portant actualisation de l'échéancier des crédits de paiement de trois autorisations de programme,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 1- Affaires générales le 26 mars 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :


Libellé	Programme		Crédits de paiement									
	Début	Total	Réalisés 2022	Réalisés 2023	Prévus 2024	Prévus 2025	Prévus 2026	Prévus 2027	Prévus 2028	Prévus 2029	Prévus 2030	Prévus 2031
Projet FOIE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	2022	132 393 350,00 €	7 340 730,16 €	6 849 462,23 €	9 759 400,00 €	27 400 200,00 €	26529 200,00 €	54 514 357,61 €				
Renouvellement urbain	2022	109 529 610,00 €	4 017 865,37 €	2 639 468,29 €	4 294 422,00 €	9 608 942,10 €	12 124 713,46 €	17 149 830,51 €	17 849 830,51 €	11 777 426,30 €	9 672 244,20 €	20 397 048,26 €
Eaux pluviales	2022	270 54 000,00 €	520 121,36 €	866 750,32 €	2 635 000,00 €	5 536 000,00 €	4 310 000,00 €	4 260 000,00 €	8 936 128,32 €			
Aménagements cyclables	2022	19 573 746,00 €	385 315,79 €	1 426 832,21 €	3 902 500,00 €	3 100 000,00 €	2 900 000,00 €	7 859 098,00 €				
Passerelles	2022	5 835 532,00 €	65 362,00 €	34 943,46 €	600 000,00 €	1 659 852,00 €	3 475 374,54 €					
Transport en commun sites propres	2022	74 647 096,00 €	75 204,97 €	71 160,00 €	370 000,00 €	1 131 108,00 €	1 191 972,00 €	17 108 003,00 €	19 183 237,00 €	21 213 835,00 €	14 302 576,03 €	
Renouvellement et gestion du parc automobile	2022	55 65 180,00 €	36 835,65 €	92 1 666,58 €	4 606 677,77 €							
Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	2022	8 350 655,00 €	2 630 720,55 €	3 088 249,35 €	2 631 685,10 €							
Eclairage public et signalisation lumineuse urbaine	2023	46 000 000,00 €	0,00 €	9 640 696,24 €	10 300 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	5 350 000,00 €	4 659 302,76 €		
Renouvellement de voirie	2023	54 000 000,00 €	0,00 €	13 853 384,91 €	16 956 000,00 €	14 420 000,00 €	8 7 406 150,9 €					
Ouvrages d'art et réseaux techniques	2023	17 000 000,00 €	0,00 €	1 438 955,88 €	5 020 000,00 €	4 590 000,00 €	5 961 044,12 €					
Voie de développement communautaire	2023	60 000 000,00 €	0,00 €	5 007 983,45 €	12 100 000,00 €	14 383 000,00 €	10 590 000,00 €	3 900 000,00 €	14 019 016,55 €			
Fonds de concours	2023	8 525 000,00 €	0,00 €	259 786,51 €	1 364 000,00 €	1 619 750,00 €	1 705 000,00 €	1 705 000,00 €	852 500,00 €	341 000,00 €	677 963,49 €	

**ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement du budget principal, sur les chapitres budgétaires de dépenses opérations d'équipement votées correspondants.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 09/04/2024  
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 09/04/2024  
Exécutoire le : 09/04/2024  
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification  
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles  
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 4 avril 2024

Président  
  
ZAMMIT-POPESCU Cécile